

COMMUNE DE PONT-A-MARCQ

CHEF-LIEU DE CANTON

PROGRAMME D'ETUDE AMELIORATION DU CADRE DE VIE

PRESENTATION

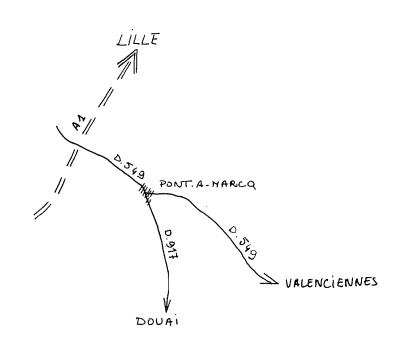
La commune de Pont-à-Marcq compte, sur une superficie de 220 ha, une population de plus de 2000 habitants.

Située dans la couronne verte du Sud de Lille et dans le pays de Pévèle, à l'intérieur du bassin versant de la Marque, elle bénéficie d'un environnement paysager de grande qualité.

Sur le plan économique, elle a pu tirer profit de sa position à l'intersection d'une fourche reliant l'autoroute A1 à Valenciennes d'un côté et Douai de l'autre.

Par ailleurs, sa qualité de chef lieu de canton conforte son rôle de pôle urbain par rapport aux communes environnantes.

Afin de renforcer l'attractivité de la commune et de développer ses atouts dans le domaine du cadre de vie, la Municipalité a décidé d'entreprendre un vaste programme d'embellissement sur l'ensemble du territoire communal.



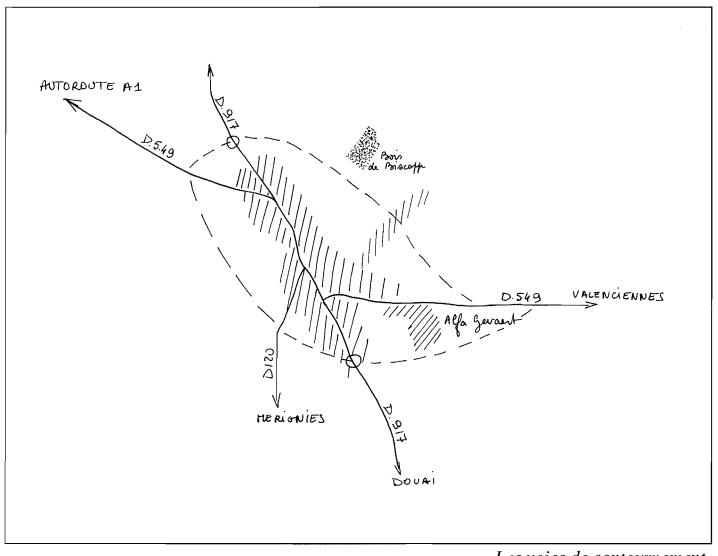
L'étude liée à ce programme devra aider à répondre à certaines des questions qui se posent dans le Plan d'Occupation des Sols (aujourd'hui en révision) et tenir compte des décisions finales prévues pour la fin de cette année afin de mettre en œuvre des projets précis d'aménagement.

D'ores et déjà néanmoins des secteurs d'intervention prioritaires se dégagent, ils concernent :

- l'aménagement de la rue Nationale
- le paysagement de la Départementale 120
- l'aménagement des abords de la salle des sports
- la valorisation de chemins de randonnées

Afin que l'ensemble de la population participe à la mise en valeur de la commune, plusieurs opérations de sensibilisation des habitants peuvent être entreprises à travers :

- une exposition et une présentation publiques des projets communaux,
- l'animation dans les écoles d'ateliers portant sur l'architecture, l'urbanisme et le paysage (cf. "L'Ecole des Passemurailles" du C.A.U.E.).



_ _ _ Les voies de contournement

Deux voies de contournement sont à l'étude :

- la voie Nord (moins coûteuse)
- la voie Sud

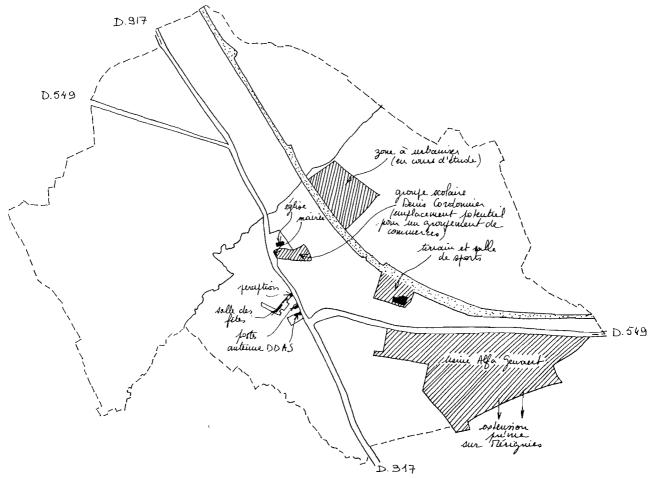
Du point de vue de la Municipalité, toutes deux présentent l'inconvénient de manger une part non négligeable du territoire communal déjà restreint.

La voie Nord, par ailleurs, coupe la commune du bois de Biscopp et de nombreuses promenades vers Ennevelin fréquemment pratiquées par les habitants de Pont-à-Marcq. Elle pourrait remettre en cause l'implantation de la zone de loisirs dans "la Partie de la Planque".

PLAN GLOBAL DE DEVELOPPEMENT

Plusieurs opérations liées au développement de la commune sont aujourd'hui à l'étude et ont amené la Municipalité à entreprendre la révision du Plan d'Occupation des Sols approuvé en Juin 1983 :

- l'extension de l'entreprise Alfa Gewaert (50 ha sur Mérignies)
- la création d'une zone de loisirs
- l'urbanisation d'une importante zone N.A.
- le choix de l'emplacement de la voie de contournement de la commune
- la réalisation d'équipements (bureau de poste à court terme, salle polyvalente et gendarmerie à moyen terme)



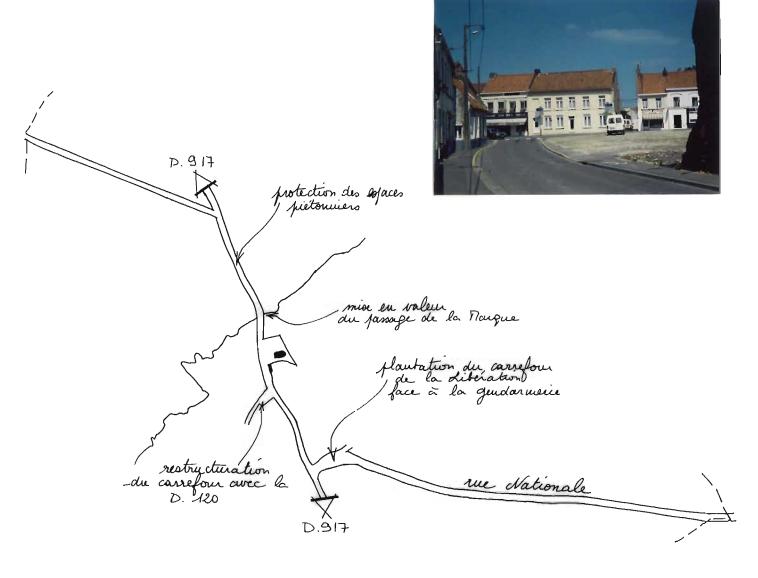
La Municiaplité, estimant la superficie du territoire communal trop petite (220 ha) a résolu de consacrer à terme l'ensemble de ses zones agricoles à l'urbanisation et à l'implantation d'activités industrielles ou de loisirs.

Les opérations d'aménagement sont donc largement dépendantes du projet de développement communal qui devra par conséquent être étudié avant que ne soit entreprise toute opération ponctuelle.

Des esquisses de faisabilité permettront à la Municipalité de définir sa politique de développement à long terme et de prendre toutes les mesures réglementaires et financières nécessaires à la réalisation de cette politique (zonage et réserves au P.O.S., achat de terrains...).

programme d'étude cadre de vie — 3 –

Définir et valoriser des séquences sur le parcours de la Rue Nationale.







L'AMENAGEMENT DE LA RUE NATIONALE

L'urbanisation de Pont-à-Marcq s'est faite essentiellement le long de la Départementale 549 (la rue Nationale).

Cet axe, particulièrement fréquenté (14000 véhicules/jour) reçoit de nombreux poids lourds ainsi que des convois exceptionnels.

L'ampleur du trafic de transit de desserte (la rue compte bon nombre de commerces et de services administratifs) n'est pas sans poser de sérieux problèmes de sécurité.

Afin d'y remédier, la Municipalité a décidé de renforcer les caractères urbains de la voie et de conforter le statut des espaces piétonniers.





Les aménagements proposés devront tenir compte en particulier de l'option qui sera prise pour le contournement de la D. 549 (réalisation prévue d'ici une dizaine d'années) et de la politique qui sera définie sur le plan commercial (éparpillement des commerces le long de la voie ou création d'un petit centre groupant plusieurs commerces à l'emplacement du groupe scolaire).

Compte-tenu de l'importance symbolique et fonctionnelle de l'axe, un Avant-Projet-Sommaire chiffré sera fait sur la rue Nationale de manière à permettre à la Municipalité d'y réaliser des aménagements de façon prioritaire.

LE PAYSAGEMENT DE LA DEPARTEMENTALE 120

Venant de Mérignies, la Départementale 120 traverse un espace agricole; de loin se détache une couronne d'arbres qui entoure Pont-à-Marcq puis on pénètre rapidement dans l'espace urbanisé en longeant un vaste parking en enrobé qui fait face au collège d'un côté et au restaurant du "Bailli de Buzelin" de l'autre.



Compte-tenu de l'importance des bâtiments qui le bordent, cet espace mériterait d'être largement planté. Du point de vue foncier, il appartient au Collège, mais du point de vue de l'environnement, il fait partie des espaces publics de la commune.



Un peu plus loin, le parking en "dent creuse" de la salle des fêtes permettrait de renforcer

les plantations sur la départementale 120.

Son aménagement devra tenir compte des projets de la Commune concernant la salle des fêtes et la parcelle 412 mitoyenne qui pourrait accueillir une nouvelle gendarmerie ou une nouvelle salle polyvalente (actuellement, le P.O.S. prévoit que la Commune puisse exercer un droit de préemption sur ce terrain).



Des esquisses permettront à la Municipalité de négocier des aménagements sur les propriétés non communales et de se définir une politique cohérente sur les espaces communaux.

L'AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA SALLE DE SPORTS

On accède à la salle et au terrain de sports par la rue de la Gare largement arborée ou par la rue de la Planque qui mériterait elle aussi d'être plantée (des arbres pourraient y être alignés en continuité avec la rue de la Gare et des conseils pourraient être donnés aux propriétaires privés pour les aider dans le choix des essences buisonnantes en clôtures : "Champion", "Home Médical Service"...).





Venant de ces voies, les accès à la salle et au terrain de sports ne sont pas perceptibles.

La valorisation des entrées de ces équipements et la réalisation ou l'embellissement des aires de stationnement permettront de marquer les entrées (l'accès actuel à la salle de sports se fait face à un pignon massif et complètement fermé) et de créer une transition de qualité entre l'espace urbain et un secteur à dominantes végétale et ludique.



Un Avant-Projet-Sommaire chiffré permettra d'entreprendre rapidement des travaux dans le prolongement du nouvel équipement sportif.

Parcours proposés dans le cadre du schéma de randonnée "Vallée de la Marque"



LA VALORISATION DES CHEMINS DE RANDONNEES

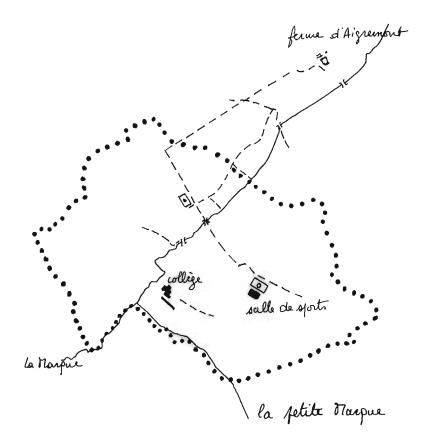
La qualité paysagère du pays de Pévèle justifie qu'un effort tout particulier soit consenti dans ce secteur en faveur des équipements de loisirs de proximité.

Les chemins de randonnée font partie de cette politique et doivent à ce titre être créés, aménagés et entretenus.

Le Département, quant à lui, a retenu dans le plan départemental un tronçon sur Pont-Marcq, reliant ainsi la commune à un réseau transdépartemental de randonnée.

Mais au-delà de ce tronçon, de nombreux chemins peuvent être aménagés et participer à accroître la qualité de la vie dans la commune.

L'ancienne voie ferrée désaffectée permet déjà de parcourir la commune du Nord au Sud.



La création de cheminements transversaux pourrait établir des boucles de randonnée et relier tous les espaces de la commune entre eux : liaison avec la zone de loisirs, avec les équipements sportifs, les écoles...





En particulier, l'étude s'attachera à déterminer les mesures à prendre pour aménager un cheminement le long de la Marque car la servitude d'entretien de la rivière n'est pas toujours respectée et ne permet d'ailleurs pas la réalisation d'aménagements de qualité.

Des esquisses aideront à définir les opérations nécessaires à la réalisation du projet (réserve au P.O.S. ou achat de terrains...) et à en planifier l'exécution.